

veiller aux devoirs, protéger les vertus, empêcher l'injustice et l'exploitation, accompagner les transformations radicales que vit le peuple algérien et le passage de la société et de ses institutions, d'une situation à une autre, renforcer l'élargissement de la participation populaire, base de la démocratie responsable, et de répartir les tâches dans le cadre des principes du Parti du Front de Libération Nationale (F.L.N.).

De ce fait, le rôle des assemblées élues ne cesse de croître constamment non seulement parce qu'il concrétise la pratique de la démocratie socialiste, mais aussi parce qu'il permet aux masses populaires l'exercice du pouvoir, afin de réaliser leurs aspirations légitimes et défendre leurs acquis révolutionnaires. Ceci implique que la majorité au sein des assemblées élues doit être composée de travailleurs et de paysans aux côtés d'éléments révolutionnaires éprouvés.

L'amélioration des formes de la représentation populaire, la qualité du travail que ces assemblées doivent accomplir, l'adaptation de leurs prérogatives avec l'évolution générale de la société, le renforcement de leur rôle dans la gestion des affaires publiques, la participation efficace à l'élaboration des plans de développement et au contrôle de leur exécution, la mise en œuvre d'une action visant à les soustraire aux pressions et aux contradictions qui pourraient limiter leur efficacité, toutes ces tâches constituent, pour l'Etat, des préoccupations constantes.

Le Parti doit, à cet effet, soumettre le choix des candidats à des critères rigoureux accordant la priorité à la compétence, au dévouement à l'intérêt public et à l'engagement qui se confirme dans l'action quotidienne. Il assume, de ce fait, l'orientation, l'animation, le contrôle et l'évaluation de l'action de ces assemblées.

Il assume également un rôle éminemment prépondérant quant à la discipline des élus en leur qualité de militants avant toute autre considération.

Sur cette base, la sanction d'un élu ne devient définitive qu'après l'approbation des instances centrales du Parti et ce, dans le cadre de la loi.

### 1 — L'Assemblée Populaire Nationale

L'Assemblée Populaire Nationale (A.P.N.), en tant qu'institution législative, assume la responsabilité de développer la législation et de l'enrichir par des lois dont les principes s'inspirent de la présente Charte, de l'esprit de la Constitution et des aspirations des masses populaires dont les élus sont issus. Les élus sont donc sensibles à leurs préoccupations et expriment leur volonté de défendre l'intérêt suprême et la dignité de la Nation. Ils veillent à ce que les lois soient le reflet fidèle des réalités nationales. Ainsi apparaît nettement l'importance du rôle de l'Assemblée populaire nationale, en tant qu'expression de la souveraineté populaire et de son impact dans la vie de la Nation par l'action législative et de contrôle populaire qu'elle exerce.

### 2 — Les Assemblées Populaires de Wilaya

Les Assemblées populaires de wilaya occupent une place importante dans la vie du citoyen et de l'Etat.

En effet, en plus du fait qu'elles représentent l'un des aspects de la décentralisation, elles constituent un instrument fondamental de l'exercice du pouvoir populaire par leur participation directe à l'élaboration des plans de développement et au suivi de leur exécution. Elles constituent également un trait d'union et un instrument de liaison entre l'appareil administratif et les masses au niveau de la wilaya.

Les Assemblées populaires de wilaya sont un facteur efficace dans le processus du développement global et dans la réalisation des aspirations populaires à la promotion économique, sociale et culturelle. Leur importance est liée au degré de compétence de leurs membres, de leur efficacité et de leur souci de servir la patrie, en veillant à l'exécution des projets nationaux dans les différents secteurs et à leur respect des principes fondamentaux et des options populaires.

### 3 — Les Assemblées Populaires Communales

Les Assemblées populaires communales constituent les cellules fondamentales de l'Etat. Elles reflètent l'esprit de la démocratie populaire et concrétisent la décentralisation, ce qui leur permet d'acquérir des dimensions démocratiques, populaires et socialistes. Elles constituent le prolongement de l'Etat et reflètent la plupart de ses préoccupations. Cette position fait d'elles le cadre privilégié pour la prise en charge des préoccupations des citoyens et pour la consolidation des liens démocratiques avec les autres assemblées. Il est évident que l'importance qu'elles revêtent, implique leur renforcement en moyens humains et matériels, leur permettant de mener à bien les grandes tâches qui leur sont assignées et de réaliser les espoirs placés en elles.

### 4 — Les Assemblées des travailleurs dans les entreprises socialistes

Les assemblées élues des travailleurs dans les entreprises socialistes représentent la force qui anime le travail, lui imprime la dynamique nécessaire et coordonne et organise les efforts des travailleurs.

Elles constituent le trait d'union entre ces dernières et l'administration de l'entreprise et permettent aux travailleurs de participer à la gestion des entreprises, de veiller à l'augmentation de la production et à l'accroissement de leur efficacité économique. Elles œuvrent, en outre, à mobiliser les énergies, en vue d'assurer le succès de ces entreprises.

Les travailleurs sont, par conséquent, responsables de la réussite de cette expérience, considérée à juste titre comme une école de démocratie socialiste sur le terrain qui permet de concrétiser la participation effective des travailleurs à la gestion des entreprises.

A cet effet, les assemblées des travailleurs dans les entreprises sont appelées à se hisser constamment au niveau de la responsabilité dont elles ont la charge, en créant les conditions appropriées et en améliorant les moyens qui permettent aux travailleurs d'accroître la production, de la développer, d'augmenter le rendement et d'améliorer la qualité de cette production.